



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation
21/08/2020

Date de publicité
03/09/2020

Objet de la délibération
--------------------------

L'an deux-mille-vingt et le Vingt-sept août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sise route de Bressey-sur-Tille, sous la présidence de Mme Martine DEMAURE, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Dominique ACCARY, M. Rodolphe ALIMONDO, Mme Francine ARNOULD, Mme Anne BERGER, Mme Céline BISOTTI, M. Michel BOBIO, M. Patrick BOMBOY, M. Dominique BRUOT, Mme Emmanuelle CAMUS, Mme Valérie CARISEY, M. Michel CLAUSS, M. Laurent COQUELET, M. Jean DÉPERNON, M. Joël ESTIVALET, Mme Véronique FOUREL, Mme Maryline GIRAUDET, Mme Isabelle TORRES.

**Absent excusé représenté :** M. Patrick BOILLEAUT (donne pouvoir à Mme Martine DEMAURE)

**A été nommé(e) secrétaire :** M. Rodolphe ALIMONDO

**FORESTIERS DU MONDE : présentation et adhésion à l'association**

N° délibération : 2020-08-27\_008

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le projet porté par l'Association « Forestiers du Monde® ». Cette dernière propose d'accompagner des écoliers de la Commune et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire communal. Cela consiste, sur le temps scolaire, à la conception de bosquets biodivers sur la parcelle communale cadastrée section ZH N° 54p sur une surface d'environ 8000 m<sup>2</sup>.

Une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la société civile. Le projet peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers. Forestiers du Monde®, reconnue association éducative complémentaire de l'enseignement public, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole et met gratuitement à disposition des expositions et, à chaque enfant, un guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre ».

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association « Forestiers du Monde® » moyennant une cotisation de 20,00 €.
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le - 7 SEP. 2020



Pour copie conforme  
La Maire,  
Martine DEMAURE

